

A CONSERVER

SAVOIR POUR RÉAGIR

LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS



FIBRE EXCELLENCE
SAINT-GAUDENS

BP 149
31803 SAINT GAUDENS CEDEX
Tél : 05.61.94.75.75

Contact : karine.garrido@fibre-excellence.com
Assistante de Direction – Responsable communication externe

4 AXES D'ACTION

USINE DE SAINT-GAUDENS

1 PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES À LA SOURCE

■ La prévention commence dès le choix du lieu d'implantation et dès la conception d'une installation industrielle. Des études de dangers sont réalisées afin de mettre en évidence les risques encourus et leurs conséquences.

■ Ces études proposent les moyens à mettre en place pour réduire les risques à la source. Par exemple : la réduction des quantités de produits stockés, la recherche de matières moins dangereuses, etc....

■ Chaque établissement appuie sa prévention sur un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

Les mesures de prévention concernent entre autres, l'organisation de l'entreprise, la gestion et le maintien en état fonctionnel des éléments techniques et des chaînes de sécurité, la gestion des hommes en particulier leur formation au poste de travail, leur formation « sécurité » et la gestion de la sous-traitance.

■ La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sous l'autorité du Préfet, analyse les études de danger, élabore les prescriptions techniques et les mesures de prévention à imposer à l'exploitant. Elle procède à des inspections périodiques, parfois inopinées, afin de contrôler le respect des prescriptions des Arrêtés Préfectoraux.

2 MAÎTRISER L'URBANISME

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 a institué les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui ne s'appliquent qu'aux installations SEVESO seuil-haut. Son objectif est de maîtriser l'urbanisation future autour des établissements AS pour limiter le nombre de personnes exposées en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux. En outre, elle permet de résorber les situations difficiles héritées du passé par le délaissement ou l'expropriation de biens existants, ainsi que par des mesures de réduction de la vulnérabilité ou des restrictions d'usage

3 VOUS INFORMER : C'EST NOTRE DEVOIR

■ Conformément aux réglementations française et européenne, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs, doit être informée de la nature de ces risques, des moyens mis en oeuvre pour éviter la survenue d'un accident majeur, et des « bons réflexes » à adopter s'il se produisait malgré tout.

■ L'information est réalisée dans un périmètre défini par la Préfecture du département concerné. Cette information doit être renouvelée tous les cinq ans.

4 PLANIFIER L'ORGANISATION DES MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT

La planification des secours comprend l'établissement de plans d'urgence, leur validation par des exercices d'alerte et l'information des populations sur les dispositions prises.

L'industriel établit un Plan d'Opération Interne, ou POI, qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité au site industriel lui-même.

L'état fixe dans un Plan d'urgence externe, ou Plan Particulier d'Intervention (PPI), les moyens de secours publics (sapeurs-pompiers, Samu, police, ...) qui seraient déployés si les conséquences d'un accident dépassaient l'enceinte du site industriel. La planification des secours doit être révisée tous les trois ans.



FIBRE EXCELLENCE

HISTORIQUE

L'usine, implantée à Saint-Gaudens en 1959 sous le nom de « la Cellulose d'Aquitaine » appartient, depuis mai 2010 au groupe PAPER EXCELLENCE.

Reconstruite en 1992, l'usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, et dispose d'installations performantes.

FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS, avec ses 270 salariés et ses 2500 emplois induits, contribue, pour une large part, à dynamiser l'économie locale et régionale.

ACTIVITÉ EXERCÉE

Production de pâte à papier kraft blanchie de différentes sortes (feuillus, résineux,)



SAINT-GAUDENS

RÉGLEMENTATIONS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Dernier arrêté préfectoral en vigueur : août 2015

Etude de dangers : dernière version juillet 2017.

FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens est un établissement classé soumis à une réglementation stricte qui répond aux exigences de la directive européenne Seveso 3 (seuil haut), pour le stockage de chlorate de sodium et le bioxyde de chlore.

Les arrêtés préfectoraux visent à réglementer le site (prescriptions sur les rejets, les conditions d'exploitation) FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens dispose d'études de dangers, examinées par la DREAL, qui analysent les risques liés aux activités du site. Ces études déterminent les accidents susceptibles de se produire et conduisent à mettre en place des dispositions techniques et organisationnelles pour les éviter et permettre d'évaluer et d'en limiter les conséquences.

RISQUES ET EFFETS PRÉVISIBLES

Trois types de risques ont été identifiés :

Rupture d'un stockage de bioxyde de chlore, incendie complet du parc à bois et explosion d'un wagon de chlorate de sodium de 55 tonnes.

Les études de dangers envisagent comme scénario majeur, l'émission gazeuse d'une nappe de bioxyde de chlore. Les résultats montrent que des effets irréversibles sur la santé pourraient éventuellement se produire dans un rayon maximum de 2100 m autour de l'usine.



MESURES DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES À LA SOURCE

Pour prévenir les risques, un Système de la Gestion Sécurité (SGS) est établi et mis à jour régulièrement ; il est annuellement audité par la DREAL.



SITE USINE DE SAINT-GAUDENS

En interne, des Equipiers de Premiers Secours (EPS), formés au risque incendie et au secours aux blessés, sont opérationnels 24h/24h et régulièrement recyclés. Un plan d'opération interne (POI) est élaboré. Il prévoit la mise en place d'une cellule de crise dans l'usine. Composée du Directeur, du service de sécurité, des équipes opérationnelles et des pompiers, cette cellule est chargée de mettre en oeuvre, sur le site, les mesures d'urgence. Des exercices périodiques réalisés avec le concours des services de secours (SDIS) permettent de tester son efficacité.

En cas de danger hors des limites de l'usine, et pour mieux garantir la sécurité de la population riveraine, il existe un plan particulier d'intervention (PPI) élaboré par les services de la Préfecture. Ce PPI organise et coordonne l'action de l'ensemble des secours externes.

INFORMATIONS SUR LES CONDUITES A TENIR PAR LA POPULATION

(planification des secours)

En cas d'accident majeur, le PPI est déclenché et l'alerte des populations est donnée par une sirène au son modulé, montant et descendant de trois fois une minute. Dès le déclenchement de la sirène, prenez les dispositions de confinement de la Fiche Réflexes.

Les radios locales informent la population des consignes à tenir et renseignent sur l'évolution de la situation.

Note :

Un essai de la sirène est fait tous les 1^{ers} mercredi de chaque mois, à 10h00 pour la sirène interne usine POI, et à 12h00 pour la sirène PPI dont la portée est de plus de 3 km.

S'INFORMER C'EST DÉJÀ AGIR

USINE DE SAINT-GAUDENS

POURQUOI VOUS ENVOIE-T-ON CE GUIDE ?

Vous résidez ou vous travaillez dans une commune concernée par un risque industriel majeur. Ce document vous permettra de mieux connaître l'entreprise Fibre Excellence Saint-Gaudens, qui, près de chez vous, se mobilise pour prévenir tout accident et les risques que vous pourriez encourir.

IMPORTANT : Ce document informe sur les bons réflexes à adopter en cas d'accident industriel majeur.

QU'EST CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

C'est un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site.

Selon sa nature, l'accident peut prendre la forme d'un incendie, d'une explosion, d'une émission de produits toxiques ou d'une pollution importante.

Ses conséquences peuvent affecter les hommes, l'environnement ou les biens.

QU'EST CE QU'UN ÉTABLISSEMENT « SEVESO » ?

Suite à l'accident industriel majeur survenu à SEVESO en Italie en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée SEVESO (renforcée en 1996, 2003 et 2012). Cette directive impose aux Etats membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel. Si ce risque est considéré comme majeur, ces entreprises sont classées « Seveso seuil haut » et doivent informer les populations riveraines. C'est l'objet de ce guide.

QUE FAIT-ON POUR ÉVITER UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

La politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule autour de quatre axes d'action :

- la prévention et la réduction des risques à la source
- la maîtrise de l'urbanisation
- l'information des pollutions concernées
- la planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident



LES BONS RÉFLEXES

USINE DE SAINT-GAUDENS

CONSERVEZ CETTE FICHE : ELLE PEUT VOUS SAUVER LA VIE !



ALERTE SONORE

SIRENE À SON MODULÉ 3 fois 1 minute, coupée par des espaces de 5 secondes



METTEZ-VOUS À L'ABRI
dans le bâtiment le plus proche
(de préférence dans une pièce sans fenêtre)

OUI

C'est le réflexe le plus efficace dans la majorité des cas. Même si l'isolation n'est pas totale, cette mesure permet de mieux se protéger d'un éventuel nuage toxique. D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ni à proximité, même si vos proches y travaillent : vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours



FERMEZ TOUT

OUI

- Baissez les volets
- Calfeutrez les ouvertures et les aérations
- Arrêtez, si possible, la ventilation ou la climatisation
- Ne restez pas à proximité des fenêtres, afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion



ÉCOUTEZ LA RADIO

OUI

- FRANCE-INTER (87.9 et 103.5)
- RADIO DU COMMINGES
- FRANCE-INFO (105.5)
- NOSTALGIE COMMINGES
- SUD-RADIO (101.4 et 102)



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

NON

Les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



NE TÉLÉPHONEZ PAS

NON

Pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours



NE FUMEZ PAS ÉVITEZ TOUTE FLAMME OU ÉTINCELLE

NON



NE SORTEZ PAS

NON

Vous ne pouvez sortir qu'en fin d'alerte



FIN D'ALERTE

SIRENE À SON CONTINU 1 fois 30 secondes

FAIRE

NE PAS FAIRE